

Guide d'organisation du concours d'accès au second cycle de l'école supérieure d'économie d'Oran

Au titre de l'année universitaire 2022-2023

En application de l'arrêté ministérielle N°227 du 20/02/2023 fixant les modalités d'organisation du concours d'accès au second cycle de l'ESE qui aura lieu le **Lundi 26 juin 2023.**

Article1 :

L'accès au second cycle de l'école supérieure d'économie d'Oran est conditionné par la réussite au concours sur titre organisé à l'ESE d'Oran le **26/06/2023.**

Le concours d'accès au second cycle de l'école supérieure d'économie d'Oran sur titre est ouvert aux étudiants régulièrement inscrits et ayant accompli avec succès leurs deux années de formation de base.

Le classement des candidats du concours sur titre est basé sur les résultats obtenus en deuxième année préparatoire.

Article2 : Conditions d'admission

Le concours d'accès au second cycle de l'école supérieure d'économie d'Oran est ouvert aux :

- 1-Etudiants du domaine SECG ayant suivi avec succès les deux années des classes préparatoires de l'ESE d'Oran et non retenus au concours d'accès sur titre.
- 2- Etudiants des autres écoles supérieures relevant du domaine SECG ayant accompli avec succès les deux années des classes préparatoires de leurs écoles.
- 3- Etudiants ayant accompli avec succès les deux années des classes préparatoires et qui ont été réorientés vers l'université ou le centre universitaire durant l'année universitaire précédente (Echoués au concours 2022).

4-Candidats des universités/centres universitaires en cours de formation de licence et ayant accompli deux années d'études avec succès sans rattrapage et sans aucun redoublement.

***N'est pas admis au concours :**

- Tout étudiant issu des universités et des centres universitaires ayant déjà participé au concours
- Tout étudiant ayant rejoint le second cycle d'une école supérieure à l'issue de sa réussite au concours

***Condition d'accès pour les étudiants des universités et centres universitaires :**

- Etre titulaire d'un baccalauréat en sciences expérimentales, gestion et économie, mathématiques/Techniques mathématiques.
 - La moyenne du baccalauréat doit être égale ou Supérieure à 14.00
 - la note de mathématiques du baccalauréat doit être supérieure à 12.00
- La note de microéconomie et macroéconomie doit être égale ou supérieure à 12.00.
- Avoir eu l'enseignement du module probabilité 2 durant l'une des deux années universitaires.
 - La moyenne générale des deux années universitaires doit être égale ou supérieure à 12.00

Article3 : Places pédagogiques

Le nombre des places pédagogiques réservé aux étudiants du concours sur titre d'accès au second cycle de l'ESE 80% du total des places pédagogiques ouvertes au second cycle.

- Total des places pédagogiques : 180
- 80% :144 places de concours sur titre
- Les places pédagogiques réservées au concours (épreuve écrite) 20% : 36 places pédagogiques

Article4 :

Dossier de candidature doit être déposé via la plateforme :

- **Etudiants des classes préparatoires des autres écoles supérieures qui sont inscrits en 2eme année 2022-2023 :**

Les candidates doivent joindre ce dossier scanné suivant via la plate forme :

- 1-Relevé de notes de la 1^{ère} année préparatoire
- 2-relevé de notes de la 2^{ème} année préparatoire si c'est disponible ou bien une copie de l'attestation d'inscription de l'année universitaire 2022-2023

- **Etudiants des universités/centres universitaires/échoués au concours 2022(des autres écoles) :**

Les candidates doivent joindre ce dossier scanné suivant via la plate forme :

- 1-une demande manuscrite
- 2-copie de relevé du baccalauréat
- 3-copies des relevés de notes des quatre semestres
- 4-copie de l'attestation d'inscription de l'année universitaire 2022/2023
- 5-photo d'identité

- **Etudiants échoués au concours 2022 de l'ESE-Réorientés vers universités :**

Les candidats doivent confirmer leurs inscriptions à repasser le concours à l'ESE par une inscription en ligne via la plateforme :

En mentionnant leur catégorie (échoués au concours 2022-ESE)

Article 5 : Organisation du concours

Une commission crée par la directrice de l'école prends en charge l'organisation du concours d'accès au second cycle de l'ESE et supervisant :

- vérification de la conformité des listes des candidats au concours sur titre
- Calcul des moyennes de classement des candidats (MC)

La moyenne de classement est calculée comme suivant la formule :

$$MC = MGP \times (1 - 0.04 \times (r + s/4))$$

MGP : la moyenne obtenue pendant la 2^{ème} année de la formation de base

r : le nombre de redoublement (r=1 ou 0)

s : le nombre de rattrapage par semestre (s=0 ou 1 ou 2)

Article 6 : Modalités de l'examen

Le planning du concours 2023 :

Epreuve	Matière	Barème	Durées	Coefficient
Epreuve 1	Macro-économie (01h00)	10/20	02h00	1
	Micro-économie (01h00)	10/20		
Epreuve 2	Analyse mathématiques (01h00)	10/20	02h00	1
	Probabilités (01h00)	10/20		

Les dates limites pour l'inscription au concours d'accès à l'ESE :

1-l'ouverture de la plate forme le : 25/05/2023

2-la clôture la plate forme le : 30/05/2023

3-publication de la liste finale des candidats acquis : 11/06/2023

4-Date de l'examen le : 26/06/2023

5-publication de résultats des admis au concours le : à partir du 26/06/2023.